



Auto-Ecole Labellisée

« Qualité des formations au sein des écoles de conduite »



3 rue de la Paix

67160 WISSEMBOURG

03 88 90 40 76

Safe.conduite@orange.fr

34 Rue du Dr Deutsch

67250 SOULTZ SOUS FORETS

09 52 83 75 61

Safeconduite3@free.fr

1 Grand Rue

67660 BETSCHDORF

03 88 07 96 22

Safeconduite2@orange.fr

FORFAIT AM

Heures d'ouverture des bureaux :

Wissembourg et Betschdorf

Mardi 16H à 19H

Mercredi 16H à 19H

Vendredi 16H à 19H

Samedi 10H à 12H

Soultz sous Forêts

Lundi 16h00 à 18h00

Jeudi 16h à 18h30

Samedi 15h00 à 17h00

Forfait 185 €

Le permis AM est obligatoire pour conduire, en l'absence de permis de conduire :

- ✓ Un cyclomoteur à partir de 14 ans
- ✓ Une voiturette à partir de 16 ans

L'obligation d'être titulaire du permis AM pour conduire un cyclomoteur au-delà de 16 ans et une voiturette à partir de 16 ans s'applique uniquement aux personnes nées à compter du 1^{er} janvier 1988.

Après obtention de l'ASSR à l'école

(L'ASSR 1 ou 2 est obligatoire pour pouvoir s'inscrire à la formation pratique du AM)

Déroulement de la formation

Cette formation d'une durée de 8 heures est composée de 5 séquences :

- ✓ **La séquence 1** porte sur les échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite (30 minutes).
- ✓ **La séquence 2** porte sur la formation à la conduite hors circulation (3 heures)
- ✓ **La séquence 3** porte sur le code de la route (30 minutes)
- ✓ **La séquence 4** porte sur la formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique (3 heures minimum)
- ✓ **La séquence 5** porte sur la sensibilisation aux risques en présence, pour les élèves mineurs, de l'un au moins des parents ou du représentant légal (1 heure).

L'équipement est obligatoire pour les 2 RDV !

En effet, il est désormais **imposé** d'être équipé :

- ✓ d'un casque de type homologué,
 - ✓ de gants adaptés à la pratique de la moto (soit possédant le marquage NF, CE ou EPI, soit renforcés et munis d'un dispositif de fermeture au poignet),
- ✓ d'un blouson ou d'une veste manches longues,
- ✓ d'un pantalon ou d'une combinaison,
- ✓ de bottes ou de chaussures montantes (les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisés)

Et attention, en cas d'équipement non conforme, la formation ne peut avoir lieu !

Cette démarche vise à sensibiliser dès le départ, le futur conducteur à l'importance d'un équipement adapté à la pratique du 2 roues. Bien qu'élémentaires, ces équipements peuvent faire une grande différence en cas de chute.

Documents à rapporter pour l'inscription :

- 1 photocopie de la carte d'identité de l'élève
- 1 photocopie de la carte d'identité d'un des parents
- **2 photos avec signature numérique**
- (le photomaton devra être agréé Service en ligne ANTS)**
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Si justificatif des parents, l'attestation sur l'honneur jointe
- L'attestation de recensement ou la JDC si déjà passé
- 1 scan de l'ASSR 1 ou 2